



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX  
Secrétaire de séance : Monsieur Paul ROCHE

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 33  
Nombre de procurations : 2  
Nombre de votants : 35  
Date de la convocation : 17 septembre 2024  
Date de publication : 30 septembre 2024

### **Conseillers présents**

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE	Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER- BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed,	BOURGEAIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, GRUET Justine, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent
--	---	--

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

DRAY Frédérique donne procuration à ROCHE Paul, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

### **Conseillers absents non représentés**

### **Objet : Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage**

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHAMPANHET

La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil de l'habitat des gens du voyage, prévoit l'adoption dans chaque département d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV), ayant à programmer pour une période de six ans et par secteur géographique :

- Des aires de grands passages
- Des aires permanentes d'accueil
- Des dispositifs de sédentarisation (terrains familiaux locatifs ou habitat adapté)
- Des actions à caractère social

Les dispositions de la loi NOTRÉ du 7 août 2015 ont donné compétence à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires permanentes d'accueil, des aires de grands passages, et des terrains locatifs familiaux.

L'État a décidé en 2023 de réviser le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Jura pour la période 2024-2030.

Un diagnostic a été effectué sur le département du Jura par le cabinet « Cadres en Mission » de Rouen, missionné par la Direction Départementale des Territoires. Un état des lieux a été réalisé, les difficultés rencontrées et dysfonctionnements ont été soulignés.

La communauté d'agglomération dispose aujourd'hui d'une aire de grands passages à Choisey d'une capacité de 150 caravanes, d'une aire d'accueil permanente de 20 places et officiellement de 4 terrains locatifs familiaux. Ces infrastructures sont réglementaires et répondent déjà aux demandes du schéma départemental.

Les orientations stratégiques du prochain schéma portent notamment sur :

Pilotage du schéma :

- Renforcement du rôle de la commission consultative départementale pour piloter la mise en œuvre des prescriptions du schéma ;
- Mise en place d'un comité permanent par l'État pour coordonner les EPCI ;

Renforcer l'accompagnement du public :

- Mise en place de comité de pilotage sur les aires permanentes d'accueil ;
- Médiation départementale portée par l'État pour l'accueil des gens du voyage ;
- Mise en place de projets socio-éducatifs sur les aires permanentes ;
- Coordination du schéma départemental avec le PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) ;
- Maintien d'une politique scolaire ambitieuse ;
- Renforcement de l'accès à la santé ;
- Aller vers l'emploi ;

Calibrer et adapter le dispositif d'accueil des gens du voyage :

- Consolider le dispositif d'aires de grands passages ;
- Adapter le dispositif d'aires permanentes d'accueil ;
- Aménager les terrains locatifs familiaux.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour être en règle avec le projet de schéma 2024-2030, devra sur la période de 6 ans mettre en œuvre 5 terrains locatifs familiaux supplémentaires.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 18 septembre 2024, et dans la poursuite de présentation du schéma en conférence des maires le 17 septembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur ce nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN            POUR : 35  
                          CONTRE : 0  
                          DONT 2 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- Préfecture du Jura
- Sous-préfecture de Dole
- Direction Départementale des Territoires du Jura

Fait à Dole, le 23 septembre 2024.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX



Accusé de réception en préfecture  
039-213901986-20240923-DCM2024079-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2024  
Date de réception préfecture : 27/09/2024